

ABONNEMENT

En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	27 fr.
Six mois	15
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne.....	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution d'ins en dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 NOVEMBRE

SUPPRESSION DE LA LIBERTÉ de l'enseignement secondaire

La discussion du budget de l'instruction publique doit ouvrir les yeux des plus aveugles partisans d'une politique de conciliation avec un gouvernement qui a pour but de détruire successivement toutes les libertés que les catholiques avaient laborieusement conquises.

« Toutes les libertés s'en vont ! » s'est écrié M. La Provost de Launay après le discours du ministre Bourgeois, franc-maçon et radical, qui promettait à la gauche de détruire ce qui restait de la liberté de l'enseignement secondaire.

La proposition Pochon avait, du moins, le mérite de détruire brutalement toute liberté d'enseignement. Le principe de la Déclaration de 1789, relatif à l'égalité admissibilité de tous les Français aux fonctions publiques, sans autre distinction que leur mérite et leur vertu, était cyniquement violé.

Le gouvernement et la majorité républicaine ont trouvé mieux. Ils vont détruire toutes les dispositions libérales de la loi de 1830 pour y substituer un prétendu *droit commun* dont toutes les dispositions sont habilement calculées pour rendre impossible l'existence des établissements libres d'enseignement secondaire.

Ne suffit-il pas, d'ailleurs, de leur appliquer la loi militaire, qui met le sac au dos des prêtres-professeurs, non pour un an comme aux séminaristes qui entreront dans le ministère paroissial, mais pour *trois ans*, selon le prétendu *droit commun*.

Les membres de l'enseignement laïque n'ont qu'une année de service militaire ; les membres de l'enseignement libre catholique, prêtres ou frères, devront faire trois ans.

Qu'on ajoute à cela l'obligation d'avoir au moins un diplôme de licencié ès-lettres ou de licencié ès-sciences pour enseigner dans les établissements d'enseignement secondaire libre, et le recrutement des professeurs deviendra impossible. Les longues années d'étude de la licence ès-sciences ou ès-lettres sont incompatibles avec un service militaire de trois ans. Aussi les professeurs de l'Etat ne seront soumis qu'à un an de service et, au nom du *droit commun et de la liberté et de l'égalité*, on impose trois ans aux professeurs ecclésiastiques !

Les lois fiscales de confiscation, bien appliquées, ruineront aussi sûrement les établissements catholiques. Si ce résultat se faisait trop attendre, il ne coûterait rien à la majorité républicaine de faire une nouvelle loi pour rendre la confiscation plus prompte.

Le gouvernement, menacé par les radicaux, va redoubler de zèle dans la persécution contre les catholiques. Il va accélérer la destruction de toutes leurs œuvres.

Nous ne sommes encore qu'au commencement des destructions que la franc-maçonnerie a jugées nécessaires. Préparons-nous à soutenir des luttes viriles pour défendre la religion et la liberté de l'enseignement chrétien.

LÉON PHILOUZE.

INFORMATIONS

LE GÉNÉRAL LACRETELLE

Chambre des députés. — A l'ouverture de la séance d'hier, le président, M. de Mahy, annonce la mort du général Lacretelle et rappelle les glorieux titres de ce général qui, envoyé à la Chambre par le département de Maine-et-Loire, a participé avec distinction à la discussion des lois militaires. Le président est assuré d'être l'interprète de toute la Chambre en témoignant ses regrets à la famille du général Lacretelle pour la perte douloureuse qu'elle vient de faire. (Applaudissements.)

M. Lafargue ne borne point, comme on avait annoncé, son ambition à réclamer la grâce du citoyen Culine. Dès qu'il sera validé, il déposera une proposition d'amnistie générale, qui sera signée par le groupe socialiste de la Chambre.

En attendant, ce groupe vient de choisir pour candidat à l'élection législative, qui aura lieu le 16 décembre à Roanne, M. Camélinat, député non réélu en 1889.

A propos de M. Lafargue, une protestation contre son élection a été signée à Lille et jointe au dossier du nouveau député.

D'après cette protestation, M. Lafargue ne serait pas Français, et aurait été en 1871, à Bordeaux, l'objet d'un arrêté d'expulsion, comme étranger.

M. Lafargue, né à Cuba en 1845 d'un père également né dans une colonie espagnole, s'appellerait Paul Fonseca de Lafargue ou dit Lafargue. C'est, du moins, ce que prétend le *Journal*.

Si ces informations sont exactes, M. Lafargue serait inéligible, à moins qu'il ne fasse la preuve que, par voie de naturalisation postérieure à l'arrêté d'expulsion, il possède maintenant la qualité de Français.

M. Lafargue ne peut-il donc prouver par son acte de naissance, ou son livret militaire, qu'il est Français ? Les déclamations pompeuses ne sauraient avoir la valeur d'une pièce probante.

M. Constans a déclaré à un ancien ministre, aujourd'hui député de Saône-et-Loire, qu'il ne se sentait nullement atteint par l'élection de Lille, mais que néanmoins un remaniement ministériel s'imposait.

Il le reconnaissait lui-même, mais sans désigner quels étaient les membres du cabinet qui devaient battre en retraite.

Le scandaleux procès de Bessèges vient de se terminer et, alors que tous les vols ont été prouvés, que tous les détournements ont été justifiés, que l'opinion publique, s'élevant avec véhémence contre les coupables, voulait une sévère condamnation, la Cour d'assises n'a frappé que deux des accusés.

Blayn et Manificier s'en tirent donc avec une condamnation à un an de prison.

Et comme il était dit qu'une inconcevable indulgence devait soustraire les condamnés à l'exécution de la peine, la Cour leur a accordé le bénéfice de la loi Béranger.

Ni Blayn, ni Manificier, qui ont fraudé tant de pauvres gens, n'auront donc à faire une heure de prison.

LA SANTÉ DE M^{me} GRÉVY

Contrairement à la nouvelle donnée, ce n'est point à Loches, mais bien à Paris, en son hôtel de l'avenue d'Iéna où elle se trouve depuis le 3 novembre, que M^{me} Grévy a été atteinte d'une congestion pulmonaire.

La veuve de l'ancien Président de la République est malade depuis dix jours ; son état est aujourd'hui beaucoup plus satisfaisant et les médecins ne désespèrent aucunement de la sauver.

LA LETTRE DU PAPE AU CARDINAL LANGÉNIEUX

Le cardinal Langénieux communique aux évêques de France la lettre que vient de lui adresser Sa Sainteté Léon XIII.

Le Pape dit avec quelle joie il a accueilli les pèlerinages ouvriers et quels fruits abondants on en aurait retiré si de déplorables événements et une perfidie haineuse ne les avait pas interrompus.

Léon XIII loue le cardinal Langénieux, tous les évêques et tous les hommes éminents qui ont organisé ces pèlerinages ; il les engage à continuer à travailler à la sanctification et au bien-être des ouvriers.

LA DISLOCATION DU BRÉSIL

Il est assez difficile de savoir exactement ce qui se passe au Brésil. Les dépêches qui nous viennent de Rio-de-Janeiro sont envoyées par le ministre des affaires étrangères du maréchal da Fonseca et les nouvelles qui nous viennent par la voie de l'Uruguay et de l'Argentine émanent des provinces insurgées, ce qui rend leur véracité tout aussi suspecte.

Néanmoins il est clair que le Brésil est en pleine dissolution. Le coup d'Etat du Président sur les origines duquel on n'est pas encore bien édifié paraît n'avoir pas rencontré dans les Etats autonomes qui composent la République fédérative du Brésil un assentiment unanime et le gouvernement central paraît ne tenir solidement dans ses mains que le district fédéral, la province de Rio-de-Janeiro et ses environs immédiats.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 16 novembre 1891.

On serait autorisé à penser que la Bourse est moins optimiste que la majorité qui a voté l'ordre du jour sur l'interpellation Laur, en constatant la baisse de la rente le lendemain de ce vote. Le 3 0/0 ancien, après de brusques variations, reste aux environs de 94 francs.

Le nouveau descend aussi et se rapproche de son prix d'émission, il cote 92.95. Le 4 1/2 se maintient à 104.20.

Les fonds étrangers sont plus calmes ; la panique paraît terminée à Berlin, mais les Banques restent affaiblies par les remboursements de dépôts qu'elles ont dû effectuer.

La place de Londres est encore éprouvée par l'effondrement des fonds brésiliens, consé-

quence de la révolution, maladie qui menace aussi la république de l'Equateur restée cependant indemne jusqu'à présent.

Les tendances s'améliorent sur l'Extérieur qui reste tenu à 63 1/2. La Banque d'Espagne espère être plus heureuse dans ses négociations avec le groupe Camondo-Cahen d'Anvers qu'avec Rothschild.

Le Portugal travaille à rétablir l'équilibre dans ses finances en opérant des réductions sur les dépenses des ministères de la guerre, des travaux publics et des affaires étrangères. Le 3 0/0 Portugais tend à revenir au cours de 32 francs.

Les Fonds Russes sont toujours affectés par des ventes dont l'origine paraît suspecte. Le nouveau Russe fait bonne contenance, grâce à son classement attesté par la facilité avec laquelle le versement de 100 francs par obligation s'est effectuée. Sur un million de titres la France en a libéré, par anticipation, plus de 350 mille.

Le dernier discours de M. di Rudini n'a pas changé les dispositions des capitalistes français à l'égard de la Rente Italienne.

On attribue la faiblesse des sociétés de crédit à des réalisations d'acheteurs qui craignent que les reports ne soient chers à la liquidation de quinzaine. La Banque de Paris ne s'écarte guère du cours de 700 francs et le Crédit Foncier de celui de 4200. Le Comptoir d'Escompte a été l'objet d'offres exagérées de la part de ceux qui ont intérêt à déprécier le crédit du Portugal. La Société Générale se maintient par le classement de ses actions et par la régularité de ses bénéfices mensuels en progrès marqué, puisque son bilan d'octobre accuse 46,000 francs de bénéfices. Le Crédit Mobilier se ressent de la crise qui paralyse les combinaisons dont son capital devait être l'objet.

L'action des Immeubles de France cote 475 francs.

Le Crédit Foncier de Tunisie ne semble pas atteint par le malaise général ; il conserve son courant d'affaires habituel. Depuis le commencement du mois le conseil d'administration a autorisé pour 311,000 francs de nouveaux prêts.

L'obligation Porto-Rico se maintient à 200 fr. Les travaux dans les différentes sections de cette ligne, poussés avec une grande activité, avancent rapidement.

L'action des Voies ferrées économiques se négocie à 525 francs. La société a un réseau concédé de 856 kilomètres avec garanties de l'Etat, des départements et des communes. Il y a un coupon de 25 francs à détacher sur ce titre au 1^{er} avril prochain.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale ET DE L'OUEST

Le général Lacretelle

On lit dans le *Petit Courrier* d'hier :

« Nous avons reçu dimanche la triste nouvelle de la mort de M. le général Lacretelle, député de Baugé, décédé subitement, samedi soir, à son château de Mollière.

» Bien que sa santé eût inspiré, il y a quelque temps, certaines inquiétudes, le Général paraissait avoir surmonté cette crise passagère, et l'on se plaisait à espérer qu'il avait encore de longues années à vivre.

» Le général Lacretelle était né à Pont-a-Mousson (Meurthe-et-Moselle), le 30 octobre 1822.

» Sorti de l'École militaire en 1843, il fut

nommé sous-lieutenant à la Légion étrangère, et se distingua en Afrique par de brillants faits d'armes.

» Capitaine en 1854, il fit la campagne de Crimée et s'y fit remarquer par des actions d'éclat qui lui valurent, avec la rosette d'officier de la Légion d'honneur, une citation à l'ordre du jour de l'armée d'Orient « *parmi les plus braves entre les braves* ».

» A Inkermann, l'épaule traversée par une balle, il ne quitta pas un instant le champ de bataille.

» A Sébastopol, il eut la poitrine labourée par un biscaïen.

» En 1856 il fut nommé colonel des zouaves de la garde, puis général de brigade et général de division.

» En 1874 il fut élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

» Quarante-six ans de service, quinze campagnes, deux blessures graves, trois citations, tel est le résumé de la magnifique carrière militaire du général Lacreteille.

» En 1887 il fut mis en disponibilité sur sa demande et vint se fixer dans son beau domaine de Mollière, près d'Angers.

» Quelques mois plus tard, M. Chevalier, député de Maine-et-Loire, étant venu à mourir, le général Lacreteille fut désigné comme son successeur.

» Le 26 février 1888 il fut élu au scrutin de liste par plus de 62,000 voix sur 405,000 votants.

» Aux élections générales de 1889 il se présenta dans l'arrondissement de Baugé et fut élu au scrutin de ballottage du 6 octobre, par 8,903 voix contre 8,672 données à M. Benoist, ancien député de cette circonscription.

» Homme d'action et d'énergie, soldat incomparable, on aurait pu croire que le général Lacreteille se serait trouvé quelque peu dépaysé au milieu des luttes parlementaires. Il n'en était rien et le discours que, le 15 décembre 1888, il prononça sur la loi relative au recrutement de l'armée, donna la preuve qu'il savait, à l'occasion, manier la parole comme l'épée.

» La mort du général Lacreteille est un deuil cruel pour tous ceux qui l'aimaient et avaient été à même d'apprécier les hautes qualités de son esprit et de son cœur. Nous plaignons profondément la femme si distinguée, si bonne, si charitable, qui a été la compagne de son existence glorieuse; nous plaignons cette famille, que l'un et l'autre entouraient d'une si touchante sollicitude et nous prions tous ses membres d'agréer l'hommage respectueux de nos sentiments de condoléance.

» Mais le souvenir même de cette vie d'abnégation et de dévouement, consacrée tout entière au service de la Patrie, porte en soi quelque consolation, et il n'est pas jusqu'à cette mort, revenant à l'improviste abattre d'un seul

coup le soldat qu'elle avait oublié sur tant de champs de bataille, qui n'ait un caractère de grandeur.

» Frappé dans la plénitude de ses facultés intellectuelles et physiques, affranchi par la grâce de Dieu des tortures de la maladie et des infirmités de la vieillesse, le général Lacreteille meurt plein d'années, en laissant après lui la mémoire d'un homme de bien et l'exemple d'un héros.

Le *Journal de Maine-et-Loire* donne les renseignements suivants sur la mort du général Lacreteille :

« Samedi matin, le général était très bien portant. Dans la journée, il vint en ville avec M^{me} Lacreteille et s'en retourna avec elle, l'après-midi. Arrivé à une certaine distance de la Mollière, suivant son usage, il descendit de voiture pour faire le trajet à pied, en guise de promenade. Il était en ce moment dans les environs de quatre heures et demie. La soirée s'avancait sans que le général rentrât; M^{me} Lacreteille s'inquiéta et envoya à la recherche de son mari. Pendant un certain temps, ces recherches furent vaines; enfin on finit par le découvrir gisant à terre, dans un champ dépendant de la propriété même. Il était mort.

» Le lieu où on l'a trouvé fait supposer que, pris par la pluie, il aura voulu couper au plus court, et que l'effort qu'il aura fait pour se hâter aura déterminé chez lui une congestion cérébrale.

» L'heure de la mort ayant coïncidé à peu de chose près avec le fort coup de tonnerre qui a éclaté samedi, on s'est demandé si le malheureux général n'avait pas été foudroyé; mais, ni sur sa personne ni sur le sol on n'a pu saisir la trace du fluide électrique.

» Le général de division Lacreteille était en même temps grand-officier de la Légion d'honneur, député de Maine-et-Loire et maire de Beaucouzé. On voit tous les vides que sa disparition laisse dans le pays.

Les obsèques de M. le général Lacreteille seront célébrées demain mercredi, 18 novembre, en l'église de Beaucouzé, sa paroisse.

A l'issue de la messe, le corps sera conduit à Angers. Il sera reçu, entre 11 heures 1/2 et midi, à l'entrée du faubourg Saint-Jacques, par le clergé et par les troupes chargées de rendre les honneurs militaires, qui l'accompagneront jusqu'au cimetière de l'Est, où l'inhumation aura lieu.

AVIS

On nous prie d'informer les porteurs des billets gagnants de la Tombola de l'Exposition qu'ils peuvent retirer leurs lots, les jeudi, samedi et dimanche, dans les salons du premier étage du café de la Paix.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 14 novembre. — Joséphe-Marie-Augustine-Laurence de Virieu, rue Gambetta.

Le 16. — Louis-Georges-Marie Masse, route de Varrains.

DÉCÈS

Le 14 novembre. — Rose Dupuis, veuve de Adolphe Kaiser, 70 ans, à l'Hôpital.

Le 15. — Auguste Bodet, journalier, 49 ans, impasse Nantilly; — Emilie Rottier, propriétaire, veuve de Paul-Adrien Thiffoine, 71 ans, rue d'Orléans; — Albertine-Jeanne Goglet, 22 jours, rue de la Visitation.

Le 16. — Eléonore Milson, veuve de Pierre Tessier, 65 ans, journalière, rue de la Visitation.

LÉGITIME ACQUITTEMENT

M. l'abbé Rabin, curé de Villedieu, arrondissement de Cholet, accusé faussement d'atentats à la pudeur, vient d'être acquitté haut la main par le jury.

C'est un prêtre, on l'a poursuivi malgré l'in vraisemblance des faits.

Avant toute enquête, on s'est précipité sur le malheureux qui, menottes aux mains, a été conduit entre deux gendarmes, un jour de marché, dans les rues de Cholet, puis à Angers.

Cent quinze jours de détention préventive ont abouti à la défaite du ministère public; après une lumineuse et éloquente plaidoirie du bâtonnier des avocats d'Angers, M^e Lucas, un acquittement est venu venger l'honneur de M. le curé de Villelieu et soulager la conscience publique.

Nous donnons plus loin le compte rendu de l'audience.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. l'abbé Cormeau, curé du Puy-Notre-Dame, qui a succombé, presque en quelques heures, à une fluxion de poitrine compliquée de diabète.

» M. l'abbé Alexandre-Marie Cormeau, né à Beaupréau, le 6 août 1837, ordonné prêtre en 1861, avait été nommé, le 1^{er} avril 1875, à la cure du Puy-Notre-Dame. Il comptait dans le clergé angevin parmi les prédicateurs remarquables et les mieux goûtés. Il laisse, dans sa paroisse, les regrets les plus profonds et une estime justifiée par la prudence qu'il savait allier à la fermeté du devoir évangélique. »

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Par décision de M. le directeur général des Contributions indirectes, en date du 13 novembre 1891, M. Noyès, receveur des Contributions indirectes à Doué-la-Fontaine, est élevé sur place à la 3^e classe de son grade.

EXPOSITION DES AMIS DES ARTS A ANGERS

Vendredi soir, place de Lorraine, a eu lieu l'ouverture officielle de la troisième exposition des Amis des Arts, en présence des autorités de la ville d'Angers et d'un grand nombre d'invités.

Dans la nomenclature des artistes angevins qui ont exposé, nous remarquons les noms ci-après, appartenant à l'arrondissement de Saumur :

PEINTURE

M^{me} Louise Arc-Valette (de Saumur), à Longué. — 14, *Marais, matin de juillet*; 15, *Le pont Sautay à Niort*.

Jacques Chailloux (de Martigné-Briand), à Vihiers. — 82, *Arbres*; 83, *Rochers*.

Hippolyte Godard (d'Angers), à Tigné. — 480, *Vue de la baie de Naples*.

M^{me} Louvat-Bilard (de Paris), à Saumur. — 495, *Portrait de M^{me} P...*; 496, *Portrait de M^{me} A. T...*

Vincent Perdriau (du Puy-Notre-Dame), à Angers. — 241, *Retour du marché*, nature morte.

Raphaël Renard (de Varennes-sous-Montsoreau), à Blaison. — 261, *Porche de l'église à Blaison*.

Emile Thiffoine (de Chinon), à Saumur. — 288, *La rue Beurepaire pendant l'Exposition de 1891, Saumur*; 289, *Les roulettes sur le Chardonnet pendant l'Exposition de 1891, Saumur*.

M^{me} Thiffoine (d'Australia), à Saumur. — 290, *Glaïeuls, étude*.

AQUARELLES

Daniel Bac (du Blanc), à Saumur. — 351, *Contemplation*; 352, *Brumes matinales*.

Charles Leroux-Cesbron (de Saumur). — 389, *Un coin de Vendée* (fusain).

M^{me} Poynot (de Montreuil-Bellay), à Paris. — 407, *Réverie, d'après A. Stevens* (eau forte).

SCULPTURE

René Grégoire (de Saumur), à Paris. — 457, *Portrait d'enfant* (buste plâtre, grandeur naturelle).

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT. — *Vol de vin et d'eau-de-vie.* — Les fermiers du Rocher, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, MM. Verniau et Crotreau, ont été, vendredi dernier, victimes de vols accusant chez leurs auteurs une véritable audace et une parfaite connaissance des lieux.

Passant par un souterrain de 200 mètres qui traverse le Rocher, les voleurs ont démolé le barrage de moellons qui fermait la cave de Verniau et ont soustrait à ce dernier vingt bouteilles de vin rouge, dix bouteilles de vin blanc et une bouteille estimée 10 fr.

Chez M. Crotreau, en employant une fausse

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

Rominsky s'empara de la petite table que venait de quitter Malvoisier et la transporta au fond de l'estrade, près de la draperie noire qui masquait la porte de communication reliant la salle avec le cabinet réservé d'ordinaire aux interviews spirites. Il s'installa commodément, puis réitéra l'invite de Cardénio, avec beaucoup moins d'emphase toutefois et une bonhomie légèrement railleuse.

Alors du deuxième rang de fauteuils un monsieur se leva et prit la parole.

— Je suis fort inquiet, commença-t-il, au sujet d'un de mes amis que tous ici vous connaissez de nom, M. Maurice Clavier. Les journaux ont annoncé sa mort; je demande qu'il me soit permis de le faire évoquer par le médium.

Au nom de Maurice, Cardénio avait tressailli,

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Échos de Loire.

mais reprenant vite sa contenance imperturbable il répliqua :

— Monsieur, ce que vous demandez est impossible. Nous ne sommes pas certains de la mort de votre ami.

— Nous en serons certains s'il nous répond, reprit tranquillement l'interlocuteur; je veux précisément savoir à quoi m'en tenir sur son sort.

— Encore une fois, c'est impossible.

— Qu'en pense le médium ?

— Je ne vois pas d'obstacle, fit Rominsky.

Cardénio lui lança un regard anxieux qu'il évita.

L'interlocuteur restait debout; se tournant vers le public, il continua :

— Messieurs, si tout ceci n'est pas une comédie, j'exige qu'on fasse droit à ma demande.

— Oui ! oui ! appuya en chœur toute la salle.

Le président s'était levé. Il réclama le silence, puis annonça qu'en présence d'un incident aussi contraire à la gravité des expériences spirites, il allait se voir contraint de lever la séance.

— Non ! non ! cria le public.

Cardénio, se sentant dépassé, se contenta alors de tourner son fauteuil du côté de Rominsky, et dans une attitude où nul ne pouvait discerner autre chose que la curiosité, il se résigna à attendre les événements.

Rominsky donna l'ordre de baisser le gaz; quand la salle fut de nouveau plongée dans une demi-obscurité, il s'avança vers les spectateurs et les pria de concentrer leur pensée sur Maurice Clavier, afin de faciliter l'évocation.

René, blême de terreur, se tourna vers Eva pour demander :

— Sérieusement, croyez-vous qu'il puisse apparaître ?

— Est-ce que je sais ? fit-elle d'un ton maussade. — Je ne comprends rien à tout cela !

Une lampe à huile, que l'appareteur plaça non loin de Rominsky, permit de suivre tous ses mouvements. Le dos tourné au public, le médium regardait la draperie noire; trois fois il se leva et d'une voix lente appela tout haut :

— Maurice Clavier !

Durant cinq minutes, rien ne bougea. Rominsky s'était rassisi et s'accoudait sur la table, le front dans ses mains.

Les premiers coups de minuit sonnèrent doucement. Alors, il recommença son appel

lugubre : — Maurice Clavier !
Cette fois, un léger frisson agita les plis de la tenture, et l'on perçut une voix semblant venir de très loin qui répondait :

— Me voici !

Quelques rires éclatèrent dans la salle, mais ils furent vite étouffés sous les protestations indignées des spirites et les *chut ! chut !* des curieux.

— Esprit, qui es-tu ? reprit le médium.
La voix, distincte à présent, et que tous reconnurent très bien, répondit :

— Je suis Maurice Clavier, désincarné depuis neuf jours.

— Connais-tu maintenant la Vérité absolue ?

— Je la connais.

— Les spirites la possèdent-ils ?

— Ils la possèdent.

— Faut-il croire aux réincarnations ?

— Il faut y croire.

— En connais-tu quelques exemples ?

— J'en connais.

— Cite-les.

Il y eut un silence de quelques secondes, puis la voix reprit :

— Louis XIV habite le corps d'un député socialiste; Virgile, celui d'un poète décadent

clé pour ouvrir la porte de la cave, ils ont subtilisé dix bouteilles de vin rouge, dix bouteilles de vin blanc et sept litres d'eau-de-vie, le tout estimé 25 fr. par le propriétaire.

On soupçonne de ces vols deux mendiants qui, l'avant-veille, s'obstinaient à pénétrer dans les maisons sous prétexte de demander l'aumône, l'un porteur d'un ballot, l'autre reconnaissable à une canne de jonc qu'il maniait avec dextérité.

CHEMILLÉ. — *L'influenza.* — L'épidémie de l'influenza règne à Chemillé : on compte plus de 150 malades.

Dans la commune des Gardes, en ce canton, qui a 900 habitants, on en trouve en ce moment environ 300 de malades dans leurs lits.

ANGERS. — *Pour cause d'influenza.* — Mercredi dernier, devait avoir lieu une réunion du Conseil municipal d'Angers. Les élités n'ont pu siéger par suite de l'épidémie d'influenza qui sévit en ville : la majorité des conseillers étaient influencés.

Hier 16 novembre, dix-huitième jour, l'état cataleptique de M. de Châtaux est à peu près le même. Le malade est toujours inerte et sans connaissance. On a, cependant, constaté un peu plus de souplesse dans les membres ; mais l'aphasie est toujours complète.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Nous avons annoncé que l'illustre compositeur, M. Massenet, viendrait à Angers le 27 décembre prochain, à l'occasion du 400^e concert populaire de l'Association artistique, et que, sous sa haute direction, la Société de Sainte-Cécile exécuterait, au cours de cette solennité musicale, le magnifique chœur « 1812 », dont il est l'auteur, et avec lequel notre brillant orphéon a remporté, à Nantes, la plus haute récompense du concours.

Nous pouvons, aujourd'hui, confirmer pleinement cette bonne nouvelle.

UN CRIME EN CHEMIN DE FER

Jendi matin, à 4 h. 4 m., à l'arrivée du train de Paris n° 23, un individu, qui descendait, pria M. Aulfray, chef d'équipe à la gare Saint-Laud, à Angers, de bien vouloir se charger d'un paquet de linge, en ajoutant que c'était un marin, de lui inconnu, qui l'avait laissé dans le train.

Le paquet fut remis aussitôt à M. le commissaire de surveillance de la gare, qui télégraphia à Sablé d'où l'on venait de signaler la découverte du cadavre d'un marin écrasé par le train, à 2 kilomètres environ de cette gare, afin de savoir si ce paquet n'appartenait pas à la victime.

Une tempête de rires et de protestations accueillit ces paroles. Les spirites, bien que déconcertés, s'indignaient qu'on osât s'égayer d'une apparition qu'ils regardaient comme indiscutable. Enfin les *chut!* des curieux parvinrent à dominer le tapage, et le colloque put recommencer. Le médium reprit :

— Que penses-tu des membres de l'Agence et notamment du directeur ?

— Au XV^e siècle, fit la voix, il a été pendu comme bandit dans les Calabres.

Cardenio éprouva le besoin de protester, et s'adressant à Rominsky :

— Monsieur, fit-il, je vous prie de cesser immédiatement une expérience qui, sérieuse ou non, prend les proportions d'un scandale.

— Garçon, le gaz !

Rominsky continua, sans se troubler :

— Esprit, avant de retourner dans l'Erraticité, pourrais-tu te matérialiser, afin de convaincre les rieurs ?

— Il suffit pour cela que tous concentrent sur moi leur pensée.

Alors, au moment même où la lumière inonda la salle, on vit la tenture noire s'entr'ouvrir, et apparaître Maurice Clavier, non point drapé d'un linéol comme ils le font aux fantômes,

Quelques heures après, il recevait une réponse l'informant que le marin était porteur d'une feuille de route de Cherbourg à Saint-Nazaire, et que, probablement, ce paquet lui appartenait.

Après une minutieuse inspection du wagon, on découvrit des traces de lutte : une glace était brisée, plusieurs taches de sang étaient remarquées ainsi que quelques débris de cervelle. En outre, le cuir qui sert ordinairement à relever la glace était disparu avec une partie du cadre où il était fixé ; enfin, on se rappela que c'était de ce wagon que le porteur du paquet était descendu.

Une enquête ouverte fit consigner le wagon et, quant à présent, on ignore s'il y a eu crime ou suicide. Néanmoins, tout porte à croire que l'on se trouve, par suite des nombreuses traces de lutte remarquées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du compartiment du dit wagon, en présence d'un crime.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. (Petit Courrier.)

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du 14 novembre

L'affaire du curé de Villedieu

M. l'abbé Rabin, curé de Villedieu, était accusé de plusieurs attentats à la pudeur.

Certains journaux républicains ont mené grand bruit sur cette affaire. Pensez donc, on vient d'arrêter un curé ! On l'accuse ! donc il est coupable. C'est un triste personnage ! et les rédacteurs de la presse anti-cléricale s'efforçaient ainsi d'écraser sous d'ignobles calomnies un prêtre qui ne pouvait se défendre ! C'était pour eux un point d'honneur. Ces généreux adversaires réclamaient à grands cris que l'abbé Rabin fût jugé publiquement en cour d'assises. Leur vœu s'est pleinement réalisé, mais le résultat a tourné à la confusion des accusateurs.

M. le curé de Villedieu a comparu samedi devant le jury et un nombreux public. Une douzaine de jeunes filles et de fillettes sont venues déposer contre lui. Les faits qu'elles racontaient ne présentaient pas une gravité réelle, mais, bien prouvés, ils eussent entraîné une condamnation. Malheureusement pour les témoins, ils se contredisaient, et l'une des fillettes déclara que sa camarade mentait. Quelle créance ajouter à de pareilles dépositions, surtout quand, d'après le jugement du maire de Villedieu, les familles dont les enfants accusent sont la lie du peuple ?

Une feuille d'Angers avait annoncé que le vicar de Villedieu viendrait citer des choses accablantes contre son curé. La réclame était alléchante ; plusieurs attendaient le jeune ecclésiastique ; il n'a pas paru. La réclame était une mauvaise farce.

Après les dépositions des témoins on comp-

mais vêtu du costume de soirée.

Une immense clameur s'éleva dans la salle. Durant une minute, tout se confondit au milieu d'un brouhaha indescriptible. Quelques spirites endurcis avaient d'abord jeté des cris d'horreur, croyant à la réalité d'un spectre ; mais ils durent bientôt se rendre à l'évidence, et se contenter de huer l'auteur de cette farce exécrable pour eux, tandis que la majorité des spectateurs applaudissait à tout rompre.

Enfin la voix de Cardenio réussit à dominer le tumulte. Désignant du doigt Maurice, il s'écria :

— Messieurs, je proteste avec la dernière énergie. J'espère que personne ne nous rendra responsables d'une indigne mystification. Vous avez assisté à des expériences sérieuses, ne l'oubliez pas. Réfléchissez, et vous réproverez comme moi la conduite de ce monsieur. Il peut avoir beaucoup d'esprit, mais il lui reste à apprendre que certaines plaisanteries dépassent les bornes.

Le journaliste s'avança vers lui et, les bras croisés, le regardant l'œil dans l'œil :

— Ah ! vraiment, fit-il, je vous conseille, à vous, de parler de plaisanteries qui dépassent les bornes. Au moins, quand j'en fais, moi,

l'ait que M. l'avocat général Bissau allait abandonner la cause. Nullement. Le ministère public s'est efforcé de soutenir la culpabilité de l'ecclésiastique à grands renforts de voix et de coups de poing et il a requis une condamnation sévère. Le tapage remplaçait les arguments.

M^e Lucas, défenseur de l'abbé Rabin, n'a pas eu de peine à renverser l'échafaudage mal équilibré de l'accusation, et il a développé des arguments irréfutables avec une véritable éloquence. Retraçant d'abord la vie sacerdotale de son client, il a montré sa conduite digne et charitable dans toutes les paroisses où il a exercé le ministère. A Chalonnnes, pendant une épidémie de petite vérole, les habitants fuyaient : M. l'abbé Rabin passait son temps auprès des malades, leur prodiguant, avec les secours de la religion, les soins matériels les plus pénibles, et ensevelissant les malheureux que la maladie tuait. Il se ménagea si peu que lui-même fut atteint par le fléau et qu'il faillit mourir. Voilà le passé de ce prêtre avant son arrivée à Villedieu.

Dans cette dernière paroisse, il n'a pas eu le don d'inspirer de la sympathie à tout le monde. C'est bien difficile. Bientôt un complot se forma contre le nouveau curé ; le mécontentement, excité par les meneurs, grandit et prit des proportions terribles pour la victime. Et M^e Lucas prouve par les faits, par des lettres anonymes, tout ce qu'il avance. Un jour le complot éclate, des accusations sont formulées contre l'abbé Rabin. Aussitôt le parquet ordonne l'arrestation du curé et le fait conduire à Cholet menottes aux mains. Il reste plus de cent jours en prison. Enfin, on le ramène à Angers toujours menottes aux mains, et, cette fois, pour comble d'ignominie, on l'attache avec un repris de justice, et c'est ainsi qu'il descend à la gare d'Angers et qu'il traverse cette ville pour être conduit à la prison.

L'éminent avocat passe ensuite aux témoignages ; il les compare et montre les contradictions flagrantes et continuelles qu'ils contiennent. Il signale que l'on n'a pris aucun renseignement sur les enfants accusatrices ni sur leurs familles, et il rappelle le mot du maire de Villedieu : « C'est la lie de la population ». M. l'avocat général, dit M^e Lucas, expliquant à sa façon le mot lie, prétend que c'est l'ouvrier, le pauvre, que l'on traite ainsi. Voyons, il faut laisser aux mots leur véritable sens et ne pas les changer pour le besoin du procès. Il eût mieux valu s'informer de la moralité des plaignantes avant d'arrêter si brutalement le curé. Voilà pourtant une négligence surprenante et capitale. Si on avait interrogé les braves gens, on eût su à quoi s'en tenir ; mais non, aucun honnête homme, aucune honnête femme, n'a été questionné. Le curé était accusé, donc il fallait l'arrêter, tel a été le raisonnement du parquet.

Aussi, M^e Lucas termine sa belle plaidoirie

elles ne me rapportent rien !

Cardenio riposta vivement ; la scène entre ces deux hommes allait prendre les proportions d'un scandale, au milieu du silence et de la stupéfaction du public, lorsqu'Eva se penchant à l'oreille de René lui dit :

— Courez faire éteindre le gaz immédiatement.

Une minute après, la salle était plongée dans une obscurité complète, et chacun sortit comme il put.

(A suivre.)

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'embellissement du Visage et l'Hygiène de la Peau. — Quatre parfums délicats : Maréchale, Violette, Hélotrope, Ylang et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

en réclamant, selon toute justice, l'acquiescement de M. le curé de Villedieu.

Le jury rentre dans la salle de ses délibérations ; il en sort au bout de quelques minutes et rend un verdict de non culpabilité.

En conséquence, la Cour prononce l'ACQUITTEMENT de M. l'abbé RABIN.

Les journaux républicains en seront pour leurs frais de calomnies. Mais comme ils se sentent fort de l'impunité, ils se garderont bien de rendre témoignage à l'innocence d'un ecclésiastique. Que dis-je, ils traitent celui-ci d'énergumène parce qu'il se défendait !

Telle est la haine anti-cléricale. — F. D.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Le Petit Courrier est également très-sympathique à M. le curé de Villedieu.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 15 Novembre 1891

Versements de 88 déposants (16 nouveaux), 26,962 fr.

Remboursements, 24,263 fr. 78.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Dernières Nouvelles

Paris, 17 novembre, 12 h. 45 soir

Quelques bagarres sans gravité ont eu lieu hier dans les bassins houillers du Pas-de-Calais.

La garnison d'Arras a reçu l'ordre de partir pour ces bassins. HAVAS.

CONSEILS ET RECETTES

MOYEN D'AVOIR DU PISSENLIT BLANC TOUT L'HIVER

Ce moyen est d'une grande simplicité et très pratique. Il a été fortement recommandé par un horticulteur émérite.

Il prend un vieux baril dans lequel il perce une grande quantité de trous ayant 2 à 3 centimètres de diamètre. Il commence par mettre, au fond du baril, du sable de carrière, et à mesure qu'il rencontre les trous, plante dedans un pied de pissenlit qu'il a eu soin d'arracher avec toute sa racine.

Il le plante, la partie verte en dehors du trou et la racine placée horizontalement sur le sable. Il recouvre de sable jusqu'au haut du baril, en ayant soin de tenir ce sable humide. Au bout de quelques jours, quand le pissenlit est bien repris, il coupe les feuilles vertes et met son baril dans une « cave ». Il pousse alors des feuilles blanches très fines et qui sont exquis. On en prend à mesure des besoins. De temps en temps, quand le sable sèche, il l'arrose. Voilà un moyen fort simple et très ingénieux d'avoir toujours sous la main une bonne salade.

MIRABEL (T.-et-Garonne)

Vos **Pilules Gicquel** sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent ! Depuis que j'en fais usage : plus de maux de tête, plus de points de côté, plus de douleurs dans les reins. Estomac et ventre libres ; digestion et sommeil parfaits. Veuillez m'envoyer une autre boîte (à 1 fr. 50) de ces bonnes **Pilules Gicquel**.

LONG, Presbytère de Mirabel.

A. M. GICQUEL, pharmacien de 1^{re} classe, à Paris.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épurée, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complètes, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,
Et de M^e BRIDIER, notaire à Saint-Georges-des-Côteaux, près Saintes.

A VENDRE

Aux enchères publiques

En 5 Lots

En la salle de la Mairie de la commune de Nieul-les-Saintes, et par le ministère de M^e BRIDIER, notaire à Saint-Georges-des-Côteaux,

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

MAISON d'habitation et Bâtiment d'Exploitation et Plusieurs Pièces de Terre et Friche,

Situés commune de Nieul-les-Saintes,

Dépendant de la succession bénéficiaire de feu M. PRIOU-CAILLEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 1894, à 1 heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du Tribunal civil de première instance de Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Georges-Jean-Joseph Priou, sous-lieutenant au 13^e régiment d'infanterie, en garnison à Nevers,

« Agissant en qualité de seul héritier, sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Urbain Priou-Cailleau, son oncle, en son vivant propriétaire et expert, demeurant au bourg de Grézillé, où il est déposé le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-onze, ainsi que le constate l'intitulé de l'inventaire dressé après son décès, par M^e Chasle, notaire à Angers, le vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-onze ; »

Avant pour avoué constitué M. HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

Il sera, le dimanche treize décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, en la salle de la mairie de la commune de Nieul-les-Saintes, et par le ministère de M^e BRIDIER, notaire à Saint-Georges-des-Côteaux, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques en cinq lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après les formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Premier lot.

1^o Une maison d'habitation en ruines, un bâtiment d'exploitation derrière, également en ruines, issues ou ruages devant et derrière, et une pièce de terre au couchant desdits bâtiments et y adossés, d'une contenance de trente-quatre ares environ ; le tout se tenant, situé à Rochevent, commune de Nieul-les-Saintes, et confrontant dans son ensemble du midi par les ruages à Couraud et du nord à Jean Guérin et au chemin, du levant à Couraud et Jean Guérin, et du couchant à Jean ;

2^o Dix-sept ares environ de terre en friche, situés aux Graies-de-Rochevent, même

commune, confrontant du nord à Bodin et autres, du midi à Jean Guérin et Couraud, du levant au chemin et du couchant à Guérin.

Mise à prix..... 200 fr.

Deuxième lot.

Quatre ares environ de terre appelée Motte, situés aux Charentons, même commune, confrontant du nord à Tard, du midi au fossé courant, du levant à Couraud et du couchant à Guérin.

Mise à prix..... 40 fr.

Troisième lot.

Treize ares environ de terre, situés à la Vielle-Etuble, même commune, confrontant du nord à Fournel, du midi à Fournel et autres, du levant à divers et du couchant à Martinlaud.

Mise à prix..... 50 fr.

Quatrième lot.

Vingt-cinq ares environ de terre, situés à la Combe, même commune, confrontant du nord au chemin, du midi au chemin et à Couraud, du levant à Boulinaud et du couchant encore à Couraud.

Mise à prix..... 100 fr.

Cinquième lot.

Et trente-quatre ares environ de terre en friche, situés audit lieu de Rochevent, devant les bâtiments, ci-dessus, confrontant du couchant à Guérin et du levant à Guérin.

Mise à prix..... 50 fr.

Total des mises à prix, 400 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2^o Et à M^e BRIDIER, notaire à Saint-Georges-des-Côteaux, près Saintes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue St-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

A VENDRE

Deux Chiens courants griffons vendéens

BAINS

Rue du Marché-Noir, Saumur.

AVIS

Pour donner satisfaction aux personnes qui en ont fait la demande, LES BAINS DE VAPEUR ET MASSAGES seront donnés les **lundi, mardi, jeudi et samedi** de chaque semaine, au lieu du dimanche.

Aucune autre modification n'est apportée dans le service de l'établissement, contrairement aux affirmations malveillantes répandues dans le public.

La Directrice de l'établissement,
V^e SALMON-DORGIGNÉ.

UN JEUNE HOMME, marié, ayant connaissances spéciales, muni des meilleures références, s'offre à tenir gestions.

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables sur les Médicaments les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Saucissons de Lyon, d'Arles, de Lorraine	
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute de Strasbourg, 1/2 k.	0.20
Brie (véritable)..... 1/2 kil.	1.40	Poitrine fumée.....	1.60
Gruyère extra.....	0.90	Jambon désossé, roulé..	1.60
— Emmenthal.....	1.20	Saucisses fumées de Strasbourg.....	0.45
Port salut.....	1.50		
Roquefort.....	1.60		
Chester.....	1.90		
Hollande.....	1.20		

Patés de Foie gras truffés de Strasbourg et de Ruffec la terrine 1.75, 2.75, 3.75, 5 et 8 fr.

PATÉS TRUFFÉS, ALOUETTES, BÉCASSES, GRIVES, PERDREAUX ET LIÈVRES la terrine 2.75 et 5 fr.

Baisse de Prix sur les Cafés, Grillé bonne qualité 2.50 le 1/2 kil.

FABRIQUE DE CLOTURES ET TREILLAGES EN TOUS GENRES

TOUCHET FRÈRES

Rue du Quinconce, n° 2 bis, et rue Prébaudelle, 14 (près le Mail)

ANGERS

PRIX DES CLOTURES, SYSTÈME MÉCANIQUE TYPE DE CHEMIN DE FER

En Lattes de Châtaignier, relié avec fil de fer n° 12 recuit ou galvanisé

Pour Prairies, Parcs et Jardins

Hauteur	Ecartement	Rang fil	Prix	En rouleaux
1 ^m »	7 à 8	3	0 40	Le mètre courant
1 ^m 10	7 à 8	3	0 45	—
1 ^m 10	7 à 8	4	0 50	—
1 ^m 30	7 à 8	4	0 60	—

Rapproché pour Volailles

1 ^m »	4 à 5	3	0 45	—
1 ^m 10	4 à 5	3	0 55	—
1 ^m 10	4 à 5	4	0 60	—
1 ^m 30	4 à 5	4	0 75	—

Rendu FRANCO de port en gare de Saumur pour les livraisons au-dessus de 30 fr.

Nous fabriquons sur Commande de la Clôture de toute hauteur et de l'écartement que l'on désire ; la pose se traite de gré à gré selon la quantité et la nature du terrain.

Pieux pour maintenir la Clôture (ronds et vernis) de 1^m50 de hauteur, 20 et 25 fr. le cent ; de 1^m70 de hauteur, 25 et 30 fr. le cent. Barrières pour champs et jardins, depuis 2 fr.

Treillages en bois Châtaignier paré

Pour Clôtures élégantes et fantaisies, décorations intérieures et extérieures de serre et d'habitation, entourage de bassin, bordure de jardin, serré, depuis 0 fr. 75 le mètre. — Tonnelles en tous genres, de toutes dimensions, depuis 30 francs peints. Grande spécialité de Treillages pour espalier, en bois de châtaignier paré carré long, depuis 0 f. 80 le mètre carré peint. Losanges depuis 1 f. 75 peints.

Clôtures pointées sur traverses, tuteurs de rosiers, paillasons pour serres et volières.

Envoi franco sur demande du catalogue avec tous les différents prix et dessins.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godot,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

MAIRE,